



Exploitation d'un Verger conservatoire

Par **wagner**, le **27/01/2014** à **09:21**

madame, monsieurrrnj'aimerais savoir quelles démarches je dois suivre pour faire la demande de location d'un ensemble de terres dont je suis actuellement nu-propiétaire pour que celles ci deviennent un verger conservatoire dont j'aurai la charge sans que j'ai le statut d'exploitante agricole. Ce verger se trouverait à une trentaine de kilomètres de mon domicile. Mon statut actuel de surveillante d'internat me permet d'avoir beaucoup de temps libre que ce soit dans la journée, le week-end (du vendredi au lundi soir) ainsi que pendant les vacances scolairesrrnmerci d'avancernrserenade

Par **moisse**, le **27/01/2014** à **10:57**

Bonjour,rnNe connaissant même pas l'existence des vergers conservatoires sous ce vocable, j'ai cherché un peu pour vous.rnIl faut contacter l'agence de l'énergie de de l'environnement de votre région.rnLa liste ici :<http://www.rare.fr/fr/agences-du-reseau/listes-et-contacts/>rnCeci dit, si vous êtes nu-propiétaire des terrains, en accord avec l'usufruitier, vous pouvez faire ce que vous voulez sauf construire.rnEnfin pour obtenir la reconnaissance de verger conservatoire, il faut que le verger existe.